

Inf'EAU Semois-Chiers n° 14

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers . Juin 2012.

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



Sommaire

Page 3 - Six Pays touristiques en Semois-Chiers ...

Page 4 - Protocole d'accords sous la loupe : actions touristiques et du patrimoine naturel et culturel.

Page 8 - Circulation des kayaks en Semois, le point ...

Page 10 - La pêche en Région wallonne, quelques rappels.

Page 12 - Le point sur la baignade en Semois et en vallée du Ton.

Page 14 - Rencontres ...

Page 16 - Bilan des opérations communes et rivières propres

Page 20 - Factures d'eau : la douche froide !

Page 22 - Les élèves de la section "Instituteurs primaires" de la HERS se jettent à l'eau !

Page 23 - Le Pavillon Bleu flotte à nouveau à Conchibois !

Page 24 - Les brèves ...

Page 26 - A vos agendas ...

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



Mot du Président

Que recherchent au 21^{ème} siècle les touristes qui choisissent de passer leurs congés dans notre belle province ?

Une région accueillante où il fait bon vivre, une nature préservée de toutes les pollutions, des cours d'eau offrant de belles zones de baignade et regorgeant d'une faune aquatique et ce pour le plus grand bonheur des amoureux de la "Gaule".

Et cerise sur le gâteau les vacanciers peuvent goûter la gastronomie régionale et locale à satiété.

Ce qui précède forme une idée sur l'ampleur de la tâche des Contrats de Rivière qui ont une mission principale de faire en sorte que tous les paramètres en matière d'environnement et de qualité de l'eau soient respectés par tous.

La pratique de ces loisirs liés à l'eau (baignade, pêche, randonnée, kayak) est liée et influence la qualité de nos rivières.

Jean GUILLAUME
Président du Comité de rivière
Semois-Chiers asbl

L'Inf'EAU Semois-Chiers est un bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Jean GUILLAUME et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



Secrétariat

Rue de France, 6
6730 TINTIGNY
Tél. : (32) 63 /38.89.44
Fax : (32) 63 /38.90.45

ycollignon@semois-chiers.be
cmarchal@semois-chiers.be
mtassin@semois-chiers.be
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : <http://www.semois-chiers.be>

Comité de rédaction :

Yanick COLLIGNON
Jean GUILLAUME
Philippe LABRANCHE
Carine MARCHAL
Mélanie TASSIN
Michel YANS
Céline ZINTZ

Illustrations : Bernard NICOLAS

Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

Six Pays touristiques en Semois-Chiers ...

A la veille des vacances d'été, nous avons souhaité, à travers ce numéro de l'Inf'Eau Semois-Chiers, faire le point sur les activités de tourisme et loisirs « phares » de notre sous-bassin.



Les vacanciers recherchent la proximité de l'eau, mais cette exigence se traduit malheureusement parfois par des problèmes environnementaux (intégration paysagère des exploitations, gestion des eaux usées, circulation en cours d'eau...).

L'usage de la rivière en termes de loisirs est très développé. Les loisirs liés à l'eau dans notre sous-bassin sont : la pratique du kayak, la pêche et la baignade. La randonnée attire également chaque année de nombreux touristes et autochtones. Le Contrat de rivière veille constamment à une bonne cohabitation entre ces divers usagers dans le respect de l'environnement.

A titre non exhaustif, vous trouverez dans ce numéro des articles consacrés à la pratique du kayak en Semois (cf. page 8), à la baignade en Semois et en vallée du Ton (cf. page 12), à la pêche (cf. page 10), à l'organisation du Big Jump et de la TransSemoisienne (cf. page 26).

C'est ici aussi l'occasion de vous présenter les promoteurs du tourisme de Lorraine belge et de mettre en avant quelques autres partenaires et acteurs du tourisme de notre sous-bassin Semois-Chiers.

Car, si le protocole d'accords du Contrat de rivière veut répondre aujourd'hui principalement aux problèmes de qualité de nos cours d'eau, les actions de valorisation touristique et celles inscrites dans le volet patrimoine (naturel et culturel) ne sont pas pour autant oubliées.

A ce titre, le Contrat de rivière tente de mener, avec ses nombreux partenaires, des actions liées à l'eau, et ce, dans sa globalité, qu'il s'agisse de problèmes (stabilité de berges, rejets domestiques, piétinement du lit de la rivière par le bétail, ...) ou d'atouts à valoriser.

Mélanie TASSIN
Cellule de de coordination
du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Les Maisons du Tourisme, gardiennes du tourisme de nos vallées :

**PAYS DE LA SEMOIS
ENTRE ARDENNE ET GAUME :**
**Maison du Tourisme du Pays de la Semois
entre Ardenne et Gaume.**
Esplanade du Panorama, 1 à 6820 Florenville.
Tél : +32 (0) 61/31.12.29
Fax : +32 (0) 61/31.32.12
Email : info@semois-tourisme.be
Site : <http://www.semois-tourisme.be>

PAYS D'ARLON :
Maison du Tourisme du Pays d'Arlon
Rue des Faubourgs, 2 à 6700 Arlon
Tél : +32 (0) 63/21.94.54
Fax : +32 (0) 63/22.60.89
Email : info@arlon-tourisme.be
Site : <http://www.arlon-tourisme.be>

PAYS DE LA FORÊT D'ANLIER :
**Maison du Tourisme du Pays de la Forêt
d'Anlier**
Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau
Tél : +32 (0) 61/27.50.88
Fax : +32 (0) 61/27.50.96
Email : info@foret-anlier-tourisme.be
Site : <http://www.foret-anlier-tourisme.be>

PAYS DE GAUME :
Maison du Tourisme du Pays de Gaume
Rue des Grasses Oies, 2b à 6760 Virton
Tél : +32 (0) 63/57.89.04
Fax : +32 (0) 63/57.71.14
Email : mtg@soleildegaume.com
Site : <http://www.soleildegaume.com>

PAYS DE BOUILLON :
Maison du Tourisme du Pays de Bouillon
Quai des Saulx, 12 à 6830 Bouillon
Tél : +32 (0) 61/465211
Fax : +32 (0) 61/465218
Email : info@bouillon-tourisme.be
Site : <http://www.bouillon-tourisme.be>

PAYS DE LA SEMOIS NAMUROISE :
Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise
Rue Albert Raty, 83 à 5550 Vresse-sur-Semois
Tél : +32 (0) 61/29.28.27
Fax : +32 (0) 61/29.28.32
Email : tourisme.vresse@skynet.be
Site : <http://www.ardenne-namuroise.be>

Protocole d'accords sous la loupe

Actions "tourisme et patrimoine naturel et culturel"

Nous poursuivons notre tour d'horizon du protocole d'accords (2011-2013), par la présentation de deux thèmes : le tourisme et le patrimoine. Soulignons la mise en oeuvre également d'actions de sensibilisation des partenaires et des citoyens vis-à-vis de ces deux thématiques. Ces actions d'information reprises dans le thème 10 'communication' vous ont été précédemment présentées.

Thème 8 du Protocole d'accords : PATRIMOINE naturel et culturel

PATRIMOINE CULTUREL

11SCPa0001. Restaurer et valoriser le béliet hydraulique de Châtillon.

Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger

Partenaires : Qualité Village Wallonie asbl, Gaume-Environnement asbl, CR Semois-Chiers

11SCPa0002. Valoriser via divers outils touristiques/didactiques le patrimoine culturel lié à l'eau.

Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger. Partenaire : Qualité Village Wallonie asbl

11SCPa0003. Valoriser via divers outils touristiques/didactiques le patrimoine culturel lié à l'eau.

Maître d'oeuvre : Commune de Paliseul (PCDR)

11SCPa0004. Valoriser via divers outils touristiques/didactiques le petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, bacs, pompes) et plus particulièrement le lavoir de Limes.

Maître d'oeuvre : Commune de Meix-devant-Virton. Partenaire : Qualité Village Wallonie asbl

11SCPa0008. Restauration du lavoir ouvert de Alle.

Maître d'oeuvre : Commune de Vresse-sur-Semois. Partenaire : Qualité Village Wallonie asbl

11SCPa0010. Poursuite des aides et conseils quant à la restauration des moulins à eau.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO4-Département Energie-APERe

11SCPa0014. Valorisation du béliet hydraulique sur la place d'Etalle (via un panneau didactique).

Maître d'oeuvre : Commune d'Etalle

11SCPa0015. Restauration et/ou valorisation de certains éléments du petit patrimoine (lavoir à Mortinsart, ...).

Maître d'oeuvre : Commune d'Etalle

11SCPa0016. Restauration et/ou valorisation de certains éléments du petit patrimoine : lavoirs et fontaines.

Maître d'oeuvre : Commune de Bertrix (PCDR)

11SCPa0017. Restauration et/ou valorisation de certains éléments du petit patrimoine : lavoirs et fontaines.

Maître d'oeuvre : Commune de Habay. Partenaire : Qualité Village Wallonie asbl

11SCPa0018. Valorisation du patrimoine des forges.

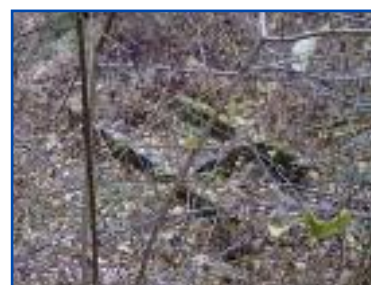
Maître d'oeuvre : Commune de Habay. Partenaire : Qualité Village Wallonie asbl

11SCPa0019. Restauration et/ou valorisation de certains éléments du petit patrimoine bâti lié à l'eau : lavoir de Thibessart.

Maître d'oeuvre : Commune de Légglise

11SCPa0020. Valorisation de la nouvelle échelle à poisson, à l'étang du « Trou du Bois » (à Thibessart) par la création d'un panneau explicatif.

Maître d'oeuvre : Commune de Légglise



Le Protocole d'accords est téléchargeable sur les sites internet suivants :

- <http://www.semois-semoy.org> (onglet publications)

- <http://www.ton-messancy.be/programmes.htm>

A noter que les deux sites seront prochainement fusionnés.

PATRIMOINE NATUREL

11SCPa0005. Valoriser via divers outils didactiques le patrimoine naturel : "Trou du Pérou".

Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger

11SCPa0006. Poursuivre les actions de valorisation des séchoirs à tabac. « Route du tabac ».

Maîtres d'oeuvre : Communes de Bouillon et Vresse-sur-Semois, Groupe de travail « tabac »

11SCPa0007. Valorisation de certains fonds de vallée (projet inscrit dans le PCDR).

Maître d'oeuvre : Commune de Bièvre (PCDR)

11SCPa0009. Valorisation des affleurements rocheux présents en vallée de Semois.

Maître d'oeuvre : Cellule de coordination du CR Semois-Chiers, groupe de travail « rochers » : Défense de la Semois asbl, Parc des Paysages asbl, les Maisons du Tourisme de Florenville, Bouillon et Vresse-sur-Semois

11SCPa0011. Aménagement de sites de reproduction salmonicole sur le ruisseau de la Mauvaise Fagne à Sivry.

Maître d'oeuvre : Gardon stabulois

11SCPa0012. Réaménagement d'une frayère à blanc sur un ancien bras de la Semois en aval de Chantemelle.

Maître d'oeuvre : Gardon stabulois

11SCPa0013. Alevinage de restauration et de soutien pour des espèces non commerciales (ombre, ...).

Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche

11SCPa0021. Poursuivre l'opération annuelle de protection des batraciens lors des migrations printanières.

Maître d'oeuvre : Province de Namur - Cellule cours d'eau - Cellule Environnement

11SCPa0022. Réflexion et élaboration d'un plan de régulation du cormoran dans le sous-bassin Semois-Chiers

Maître d'oeuvre : Les 4 Fédérations de pêche du sous-bassin Semois-Chiers

Partenaires : SPW-DGO3-DNF-Cantonnements, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Thème 10 du Protocole d'accords : TOURISME

La vocation touristique de la vallée de la Semois, avec ses huit zones de baignade officielles et son environnement préservé nous a induit à ajouter cette thématique, afin de mettre en valeur les richesses existantes et aussi d'inciter à les respecter.

11SCTo0001. Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet(s).

Maître d'oeuvre : Commune de Paliseul

11SCTo0002. Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger

11SCTo0003. Maître d'oeuvre : Commune de Meix-devant-Virton

11SCTo0004. Entretien des sentiers de promenades.

Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger

11SCTo0005. Maître d'oeuvre : Commune de Meix-devant-Virton

11SCTo0006. Mise en oeuvre du projet de "valorisation touristique du massif forestier de la Semois".

Maître d'oeuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

11SCTo0007. Entretien des sentiers GR et de la TransSemoisienne sur le territoire communal.

Maître d'oeuvre : Commune de Vresse-sur-Semois

11SCTo0008. Maître d'oeuvre : Commune de Tintigny

11SCTo0009. Maître d'oeuvre : Commune de Bouillon



11SCTo0010. Valorisation du circuit des fontaines et lavoirs et de certains éléments du patrimoine bâti.

Maître d'oeuvre : Commune de Bouillon

11SCTo0012. Création d'une zone de baignade officielle à Straimont (sur la Vierre).

Maître d'oeuvre : Commune de Herbeumont

11SCTo0013. Equipement de la zone de baignade P. Perrin (WC).

Maître d'oeuvre : Commune de Herbeumont

11SCTo0014. Poursuivre l'aménagement du fond de vallée des Munos. Valoriser, équiper, développer les activités de loisirs nature de cette vallée.

Maîtres d'oeuvre : Commune de Bertrix, Groupe de travail : FRW, Syndicat d'Initiative de Bertrix, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

11SCTo0015. Remise en état de la passerelle des Aleines, au Maka.

Maître d'oeuvre : Semois et Vierre

11SCTo0016. Réactualisation des panneaux d'information de la promenade « Au fil de l'eau des Aleines ».

Maître d'oeuvre : Alisna

11SCTo0017. Signalétique kayak (panneau de fléchage) sur le plan d'eau de Chiny.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DCENN

11SCTo0018. Demande d'attribution du label international « Pavillon bleu » pour la zone de baignade de Saint-Léger (H02).

Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger

11SCTo0019. Restauration du barrage du moulin de l'Epine (Bouillon).

Maître d'oeuvre : SPW-DGO2

11SCTo0020. Aménagement et équipement de l'aire d'embarquement et de débarquement de kayaks d'Alle.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO2

11SCTo0021. Aire d'embarquement et de débarquement de kayaks à Poupehan : aménagement d'une voirie d'accès et d'un demi-tour.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO2

11SCTo0022. Aménagement d'une aire d'embarquement et de débarquement de kayaks en face de la Vanne à Alle-sur-Semois : escalier.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO2

11SCTo0023. Aménagement d'une rampe d'accès à l'aire de débarquement de kayaks à Bohan.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO2

11SCTo0024. Aménagement et nettoyage de la zone de baignade les "bains" à Bouillon.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO2

11SCTo0025. Création d'un circuit transcommunal de l'eau (Bertrix et Herbeumont).

Maître d'oeuvre : GAL "Racines et Ressources"

11SCTo0026. Promotion du circuit de randonnée trafic lent "Au fil de la Semois" par l'organisation de la TransSemoisienne annuellement.

Maître d'oeuvre : Défense de la Semois asbl

11SCTo0027. Signalétique kayak (panneau de fléchage) sur le plan d'eau de Lacuisine et en amont de la vanne des Moines.

Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DCENN



11SCTo0028. Création d'une passerelle au Breux à Chassepierre.

Maître d'oeuvre : Commune de Florenville

11SCTo0029. Aménagement et cheminement des berges du cours d'eau du Brüll entre la ferme de Clémarais et la source dudit cours d'eau (Aix-sur-Cloie).

Maître d'oeuvre : Commune d'Aubange

11SCTo0030. Entretien des sentiers GR et de la TransSemoisienne sur le territoire communal.

Maître d'oeuvre : Commune de Bertrix

11SCTo0031. Maître d'oeuvre : Commune de Habay

11SCTo0032. Réflexion quant à la création d'une zone de baignade officielle sur le territoire communal de Bertrix.

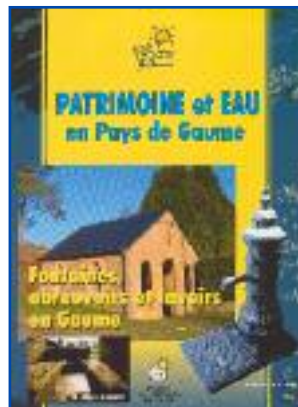
Maîtres d'oeuvre : Commune de Bertrix et la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

11SCTo0033. Aménagement, équipement et/ou valorisation de la zone de baignade "les Bains", à Bouillon.

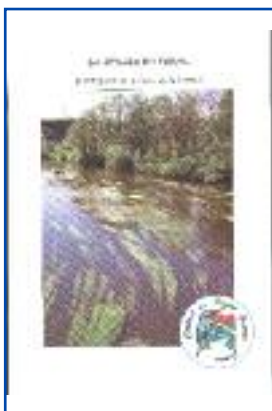
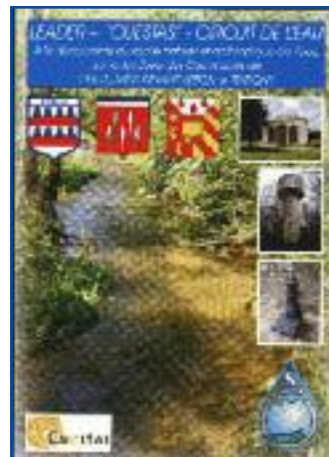
Maître d'oeuvre : Commune de Bouillon.



Vous trouverez ci-après quelques documents disponibles au bureau de la Cellule de coordination du Contrat de Rivière :



7,5 euros



Veuillez vous adresser à la Maison du Tourisme à Vresse pour ce document "Promenade des Légendes".



12 euros seulement le topo-guide GR ET la carte de la TransSemoisienne (carte de promenades en bord de Semois d'Arlon à Monthermé)



Circulation des kayaks en Semois, le point ...

Rappel de la législation relative à la circulation sur et dans les cours d'eau ...

Le Gouvernement wallon a adopté le 19 mars 2009 l'arrêté réglementant la circulation des kayaks et des autres embarcations sportives sur les cours d'eau. Le texte est d'application depuis le 1^{er} juillet 2009.

Cet arrêté a pour objectif d'assurer au maximum la sécurité des kayakistes et de respecter tous les utilisateurs de l'eau en :

- fixant des débits au-delà et en-deçà desquels la circulation sera interdite ;
- mettant en place des relais d'information sur la circulation (une signalétique homogène, un site Internet) ;
- déterminant des horaires de circulation.

Cette réglementation protège les sociétés wallonnes de location de kayaks contre les activités et les zones d'embarquement sauvages.

Un changement notable pour la vallée de la Semois : la suppression de toute circulation sur la Vierre entre l'aire de débarquement de Suxy et le barrage hydroélectrique.

1. Les débits

En fonction des débits, des seuils hauts et bas ont été définis sur les tronçons de rivière où les loueurs de kayaks exercent leurs activités.

La circulation est interdite pour la journée lorsqu'une prévision établie à 8h20 indique un débit :

- inférieur au débit minimum (débit moyen calculé sur septante-deux heures) déterminé sur chaque tronçon. Cette phase est dénommée « rouge » pour des raisons de conservation de la nature.
- supérieur au débit maximum (débit jour) déterminé sur chaque tronçon. Cette phase est dénommée « rouge » pour des raisons de sécurité des usagers.

En fonction des débits, deux niveaux sont donc prévus :

- le niveau vert : la circulation de kayaks est autorisée ;
- le niveau rouge (alerte) : la pratique du kayak est interdite.

Sur Internet, deux couleurs supplémentaires peuvent apparaître :

- brun : la circulation des rafts est autorisée ;
- jaune : la circulation des kayaks est autorisée mais pourrait bientôt être interdite.



En cas d'alerte, les Communes qui en expriment le souhait, les loueurs de kayaks et les professionnels du tourisme sont prévenus par mail ou sms.

2. L'information

La signalétique

Afin d'améliorer la lisibilité de l'information pour tous les kayakistes, une signalétique homogène a été établie.

Des panneaux modulables informent les kayakistes de l'autorisation ou de l'interdiction de circulation. Ces panneaux sont mis à jour quotidiennement en fonction des données collectées des débits des différents cours d'eau et en fonction des prévisions météorologiques. De plus, si un changement de débit inopiné devait survenir, les panneaux seraient immédiatement modifiés par des agents de la Région wallonne.

Cependant, seules les informations délivrées sur le site internet ou le serveur vocal font foi.

Exemple : 16/6 - 30/9
9h30 - 18h00
1/10 - 15/6
10h - 17h00

Un site Internet

Un site Internet quadrilingue <http://kayak.environnement.wallonie.be/index.htm> a été réalisé pour que chaque kayakiste puisse connaître à tout moment les cours d'eau wallons où la pratique du kayak est autorisée et quelles sont à chaque endroit les conditions de circulation. Par ailleurs, ce site donne des informations sur les communes où le kayak est possible, les (seules) aires d'embarquement/débarquement désignées, la réglementation ...

Un serveur vocal

Pour ceux qui ne disposeraient pas d'Internet, un serveur vocal téléphonique (0800/13845) donne l'information en quatre langues à tout kayakiste qui souhaite connaître les conditions de circulation sur les cours d'eau wallons.

Les horaires

Cet arrêté, pris en concertation avec les pêcheurs, prévoit que la circulation des kayaks est uniquement permise :

- Sur les cours d'eau non navigables :

- de 10h00 à 17h00 du 1^{er} octobre au 15 juin
- de 9h30 à 18h00 du 16 juin au 30 septembre.

Concrètement, en vallée de Semois il s'agit des tronçons de cours d'eau suivants :

- la Semois, en aval du rejet de la centrale hydroélectrique du barrage de la Vierre à Chiny (circulation admise toute l'année) ;
- la Semois, en aval du pont de la route de Tintigny-Marbehan à Tintigny, jusqu'au rejet de la centrale hydroélectrique du barrage de la Vierre à Chiny (circulation admise du 1^{er} octobre au 15 mars) ;
- la Vierre, en aval de la route de Straimont-Martilly à Martilly, jusqu'au pont-route de Suxy-Chiny (circulation admise du 1^{er} octobre au 15 mars).

- Sur les voies navigables, la circulation est autorisée :

- de 9h30 à 19h00 du 16 mars au 15 juin ;
- de 9h30 à 20h00 du 16 juin au 15 octobre ;
- de 9h30 à 17h00 du 16 octobre au 15 mars.

Plus spécifiquement en Semois, il s'agit du tronçon entre le moulin Deuleau (Moulin des Nawés) près d'Herbeumont jusqu'à la frontière française à Bohan.

Cet horaire a pour objectif de déterminer très clairement les tranches horaires où des kayaks sont autorisés. En cas de circulation au-delà des heures autorisées, le kayakiste sera sanctionné comme auteur d'une infraction de 4^{ème} catégorie selon le décret sanctionnant les infractions environnementales. Il risquera une amende administrative et la confiscation de son kayak. Ces mesures devraient à la fois permettre à tous les utilisateurs de kayak de circuler en toute sécurité tout en conservant des relations harmonieuses avec les pêcheurs.

Pour rappel, l'embarquement et le débarquement ne peuvent s'effectuer que sur les AIRES DESIGNÉES. Le Ministre gestionnaire du cours d'eau désigne les aires d'embarquement et de débarquement, après avis du Collège communal et du Ministre qui a la conservation de la nature dans ses attributions.

Pour votre parfaite information, nous vous les présentons ci-contre.

NB:

AED: Aire d'Embarquement et Débarquement pour kayak.

AD: Aire de Débarquement (uniquement)

AE: Aire d'Embarquement (uniquement)

Immatriculation des kayaks : toujours obligatoire !

Sur la Semois navigable, l'immatriculation est obligatoire pour toutes menues embarcations, ceci comprend les kayaks, qu'ils soient privés, loués ou mis à disposition. L'immatriculation reste une compétence fédérale.

Voici le lien pour demander des renseignements ou remplir un formulaire en ligne pour l'obtention de cette immatriculation:

<http://www.mobilit.fgov.be/fr/aqua/plaisure>

(aller à la dernière page)

Contact :

Emmanuel GENNART

Service public de Wallonie (SPW)-DGO3

Avenue Prince de Liège, 15 à 5100, JAMBES

emmanuel.gennart@spw.wallonie.be

Tél : 081/33.63.08

En Semois NON navigable :

- Aire au pont de la Semois à Tintigny (AE).
- Aire au pont Charrau (AED), à Termes (Chiny).
- Aire « Au Breux » (AED). Au pont, à Jamoigne.
- Plaine de jeux de Moyen (AED) (Chiny).
- Plan d'eau du Moulin Cambier (AED) à Chiny, au Pont St-Nicolas.
- Plage de Chiny (AED) et la Côte du Liry (AED) à Chiny.
- L'embarcadère à Chiny (AED). Juste en aval de la passerelle.
- Le débarcadère à Chiny (AED).
- La Rochette à Lacuisine (AED) (Florenville).
- Plage de Lacuisine (AED) (Florenville) et plan d'eau de Lacuisine.
- Les Cabrettes à Chassepierre (AED). Au Camping, à Chassepierre.
- Au camping de Ste-Cécile (AED) (Florenville).
- Aire « Champs le Monde » (AED) à Herbeumont, en amont du pont.
- Aire « Moulin Willaime » (AED) à Herbeumont. Au camping.

Sur la Vierre :

- La Vierre, au pont de Martilly (AE) (Herbeumont). Pont de la Vierre, sur la route de Straimont à Martilly.
- Plage de Straimont (AED) (Herbeumont). La Vierre, au pont Marie-Thérèse, plage de Straimont.
- Sous le Nawée, à Suxy (AED) (Chiny).
- Pont Suxy-Chiny (AD). A Suxy, en aval immédiat du pont de la route Suxy-Chiny.

En Semois navigable :

- Pont de Lingle (AED) (Com.Bertrix).
- Bertrix (AED). Au Camping Saint-Remacle.
- Gué du Maka (AED), Les Hayons (Bouillon). Gué du Maka, 25 mètres en aval immédiat du ruisseau des Alleines.
- Pont de Dohan (AED). Sur 40 mètres en aval immédiat du pont de Dohan.
- Au Saty (AED), Bouillon (Noirefontaine). Gué Han du Han, 25 mètres en aval immédiat du Ruisseau du Moulin Hideux.
- La Vanne (AD) à Bouillon. La Vanne, à la rampe de débarquement
- Plan d'eau de Bouillon.
- Au barrage à aiguilles (AE), à Bouillon. Ile du Calay.
- Pont de Poupehan (AED). Aval du pont de Poupehan, 5 mètres en amont et 15 mètres en aval du pont quai sous le pont.
- Les Crêtes (AED), à Frahan.
- La Passerelle (AED), à Frahan.
- Récréalle (AED), à Alle (Com. Vresse-sur-Semois).
- La Vanne, à Alle (AED).
- Pont de Vresse - Amont (AED) et - Ava (AED) du pont de Vresse.
- Pont de Membre (AED)
- La Besace (AD) à Bohan.
- Pont de Bohan (AD).



La pêche en Région wallonne, quelques rappels



Qu'elle soit à l'origine une nécessité vitale pour l'homme ou qu'elle soit actuellement considérée comme un loisir, la pêche est par essence un mode d'exploitation des ressources du milieu aquatique.

En Région wallonne, cette activité revêt un caractère essentiellement récréatif et accessoirement alimentaire. Elle s'exerce à la fois dans des milieux artificiels conçus à cette fin (étangs privés, pêcheries) et dans le réseau hydrographique public des rivières et des canaux. C'est à ce dernier réseau que se limite essentiellement le concept légal de pêche fluviale.

L'activité de pêche génère une activité économique importante (pisciculture, commerce, tourisme, etc.). Elle a également un impact culturel et social évident.

Législation et permis de pêche

Pêche fluviale en Wallonie

Les règles en matière de pêche récréative en Wallonie sont disponibles sur le site de la base de données juridique de la Région wallonne. Vous pouvez retrouver une synthèse de cette législation ci-après.

Vous pouvez **retrouver tous les coins de pêche** réputés de Wallonie sur le site "Wallonie Tourisme Pêche". Un moteur de recherche permet de sélectionner les coins de pêche intéressants en fonction des espèces recherchées, du type de parcours (rivières, canaux, lacs, étangs ...), de la province visée ou encore du type de permis nécessaire.

Site Internet suivant :

http://peche.tourisme.wallonie.be/pg_accueil.php?lang=fr

Tous les **aspects pratiques de la pêche** sont exposés de manière didactique et pédagogique sur le site de la Maison de la pêche. En outre, vous y découvrirez toutes les informations relatives à la vie associative de la pêche (fédérations, sociétés, maisons de la Pêche ...), aux écoles, stages et gîtes de pêche, aux magasins de pêche ...

Site suivant :

<http://permis.maisondelapeche.be/>

En bref que nous dit la législation sur la pêche ?

Tout d'abord quel permis de pêche choisir ?

1/ Vous pêchez uniquement du bord de l'eau



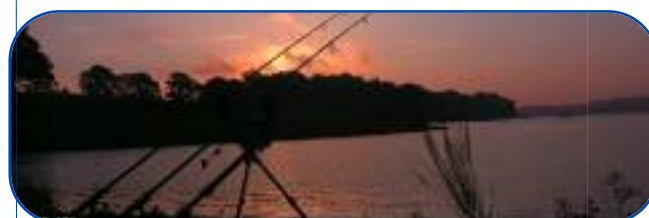
Si vous souhaitez pêcher uniquement **du bord de l'eau**, vous devez vous munir du **permis A**. Celui-ci vous permet de pêcher à deux lignes maximum. Le prix du permis est fixé à **12,39€** (+ 1,75 € de frais pour la Poste).

2/ Vous pêchez en barque, sur un plancher ou en entrant dans le lit du cours d'eau



Si vous souhaitez pêcher **autrement que du bord de l'eau** (barque, embarcadères, banquettes, planchers ...), vous devez vous munir du **permis B**. Celui-ci autorise la pêche à deux lignes maximum autrement que du bord de l'eau ainsi que la pêche avec un matériel autre que la ligne à main. Le prix est fixé à **37,18 €** (+ 1,75 € de frais pour la Poste).

3/ Vous pêchez à la carpe de nuit



Si vous souhaitez pêcher à la carpe de nuit vous devez acquérir un **permis B**. Celui-ci autorise la pêche à deux lignes maximum autrement que du bord de l'eau (embarcadères, banquettes, planchers ...) ainsi que la pêche avec un matériel autre que la ligne à main. Le prix est fixé à **37,18 €** (+ 1,75 € de frais pour la Poste).

4/ Vous pêchez l'écrevisse à l'aide de balances ou de pinces



Le **permis B** est obligatoire pour la pêche de l'écrevisse à l'aide de balances ou de pinces. Ce permis autorise la pêche à deux lignes maximum autrement que du bord de l'eau (embarcadères, banquettes, planchers ...) ainsi que la pêche avec un matériel autre que la ligne à main. Le prix est fixé à **37,18 €** (+ 1,75 € de frais pour la Poste).

Remarque : Il s'agit ici des permis octroyés par la Région wallonne. Le cas échéant, il est également nécessaire d'obtenir le permis de la société de pêche locale.

Où pouvez-vous obtenir votre permis ?

Le permis peut être retiré dans les bureaux de La Poste dans toute la Région wallonne. Il est personnel et valable pour l'année en cours. Vous pouvez connaître le bureau de poste le plus proche de chez vous en vous rendant sur le **site Internet de La Poste**.

Vous pouvez également choisir de commander votre permis de la Région via le site Internet **www.permisdepeche.be**.

Votre permis est envoyé à votre domicile dans un délai maximum de 7 jours ouvrables après le paiement.



Le permis est obligatoire à deux exceptions :

Les seules personnes à être dispensées de permis sont :

- Les enfants de moins de 14 ans peuvent pêcher sans permis les samedis, dimanches, jours fériés et durant les congés scolaires s'ils sont accompagnés d'un adulte qui en est muni. Un adulte peut accompagner un maximum de 4 enfants et ces derniers ne peuvent pêcher qu'à une seule ligne à main munie d'un hameçon simple.

- Les participants à un concours de pêche à la ligne annoncé publiquement et organisé par une société de pêcheurs dont le siège est en Région wallonne et qui ne sont pas domiciliés en Région wallonne. La dispense n'est valable que pendant la durée du concours.

Mélanie TASSIN
Cellule de de coordination
du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Sources : sites Internet de la Maison de la Pêche et portail environnement du SPW

A consulter également sur le site Internet de la Maison de la Pêche :



<http://www.maisondelapeche.be>

- Les périodes d'ouverture de la pêche en Wallonie
- Les endroits où la pêche est autorisée
- Quelles espèces pêcher ?
- Le matériel et les techniques autorisées
- Ecouter la séquence "Allo les pêcheurs" Pêcher, c'est simple ?

Pour en savoir plus ...

- Télécharger la brochure "Pêcher c'est simple" (Fichier pdf - 600 Ko)
- Télécharger l'aide mémoire édité par le Service public de Wallonie (Fichier pdf - 1,3 Mo)
- Consulter la coordination officieuse (Fichier pdf - 100 Ko)

Le point sur la baignade en Semois et en vallée du Ton

Les zones de baignade ...

Pour rappel, une eau de baignade est soit une eau où la baignade est expressément autorisée, soit une eau où elle n'est pas interdite et où elle est pratiquée par un nombre important de baigneurs. La Région wallonne a désigné officiellement 36 zones de baignade (AGW du 24/07/2003, du 27/05/2004, du 29/06/2006, et du 14/03/2008). Elle organise le contrôle de la qualité bactériologique de ces zones durant la saison balnéaire.

Sur le sous-bassin Semois-Chiers, 10 sites de baignade ont officiellement été classés par la Région wallonne : 3 zones en lac et 7 zones en rivière.

Les sites de baignade dans le sous-bassin Semois-Chiers :

Rem : l'étang du complexe sportif de Libramont (H06) est situé dans le sous-bassin de la Lesse. Au site de Rabais, la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

- LA VALLÉE DU RABAIS À VIRTON (H01)
- LE CENTRE SPORTIF DE SAINT LÉGER (H02)
- LE LAC DE NEUFCHÂTEAU (H03)
- LA PLAGE DU PONT SAINT NICOLAS À CHINY (H07)
- LA PLAGE DE LACUISINE (H10)
- Baignade de la promenade P.PERRIN À HERBEUMONT (H16)
- Baignade du pont de France à Bouillon (H34)
- Baignade du pont de la Poulie à Bouillon (H19')
- LA PLAGE DE RÉCRÉALLE À ALLE-SUR-SEMOIS (I11)
- Baignade de Vresse-sur-Semois à l'amont du ru au moulin (I12')

La présence d'*Escherichia coli* dans les eaux traduit une contamination récente alors que la présence d'entérocoques est plutôt associée à une contamination ancienne des eaux.

En cas de contamination anormale des eaux, une enquête est réalisée.

Qualité et conformité

Une eau de baignade peut être excellente, bonne, suffisante ou insuffisante selon que les résultats des analyses dépassent ou non une ou plusieurs des valeurs impératives indiquées ci-dessous.

En cas d'échantillon « insuffisant », la zone est considérée comme impropre à la baignade. La Région wallonne invite alors les bourgmestres concernés à prendre les mesures d'interdiction qui s'imposent (panneaux d'interdiction).

A la fin de la saison, les résultats des analyses d'eau des quatre dernières saisons balnéaires (y compris celle qui vient de se terminer) sont pris en compte pour le calcul de la conformité générale de la zone de baignade.

En cas de non-conformité d'une zone, celle-ci doit être fermée durant toute la saison balnéaire suivante.

Les causes de non-conformité sont multiples : des pluies excessives, le ruissellement, les apports des bovins, le rejet d'eaux usées domestiques en amont de la zone (isolés ou de tout un village, faute de station d'épuration).

	Bonne	Excellente /100 ml
Entérocoques intestinaux/100 ml	200 < valeur < 400	valeur < 200
Escherichia coli/100 ml	500 < valeur < 1000	valeur < 500

Campagne d'analyses ...

La saison balnéaire (fixée par l'AGW du 14 mars 2008) s'étend du 15 juin au 15 septembre. La saison balnéaire effective varie en fonction des conditions climatiques. Des échantillons sont prélevés chaque semaine sur le site. Les paramètres microbiologiques analysés sont les entérocoques et *Escherichia coli*.



Profils de baignades

Les profils correspondent à une identification et à l'étude des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau. Ces études sont établies pour chaque eau de baignade et destinées à évaluer leur vulnérabilité et les risques de pollutions potentielles.

Etudier la vulnérabilité des baignades permet de renforcer les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Ces profils ont été élaborés en 2011, puis régulièrement actualisés.

Les profils de toutes les zones de baignade sont consultable à l'adresse suivante :

<http://aquabact.environnement.wallonie.be/login.do#b7>

Cas concret étudié pour la zone de baignade de Neufchâteau: cf. dans "les brèves" en page 24 de ce numéro.

Campagne 2012

En 2012, comme en 2011 seule la zone de baignade de Lacuisine, sur la Commune de Florenville, a été déclarée non conforme et est fermée pour toute la saison 2012. Toutes les autres zones de baignade sont conformes. Cependant, leur niveau de qualité est variable.

Depuis 2010, les valeurs impératives ont changé (normes européennes), elles sont plus restrictives et les cas de résultats « insuffisants » ont augmenté. En ce début de saison balnéaire 2012, suite aux nombreuses précipitations de ce début de mois de juin, sur l'ensemble des dix zones du sous-bassin Semois-Chiers, seules 2 zones ont pu être qualifiées d'« excellentes » et une de « suffisante à bonne ».

En dehors du cas de Lacuisine, toutes les autres sont en fermeture temporaire.

Où s'informer ?

L'information concernant la qualité des eaux de baignade peut être obtenue auprès des administrations communales concernées et à l'adresse suivante :

<http://aquabact.environnement.wallonie.be/>

Sur place, un panneau d'indications donne les informations suivantes :

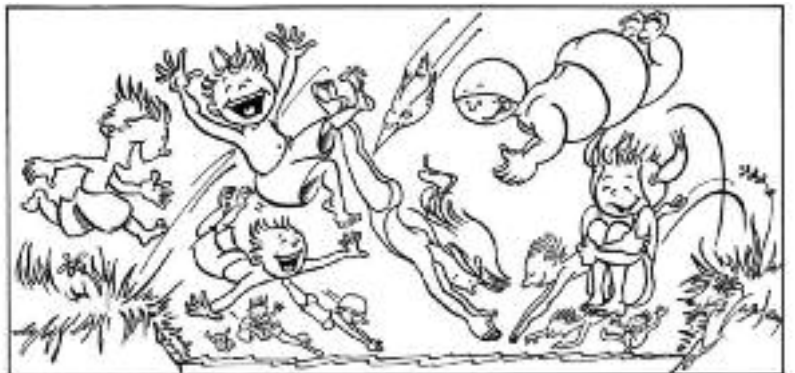
- la permission ou l'interdiction de la baignade par un signe clair
- le lien vers le site internet de la gestion des eaux de baignade en Wallonie
- des numéros d'urgence
- une explication des raisons : si la baignade est interdite ou déconseillée

- la raison de l'éventuel déclassement de la zone
- l'information sur la nature et la durée prévue de situations anormales.

De plus, il est possible d'adresser des observations relatives à la gestion de la qualité des eaux de baignade à la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département de l'Environnement et de l'Eau (voir « Contacts »).

Il sera tenu compte des observations pertinentes reçues dans la rédaction du rapport annuel, rapport que le Gouvernement prend en considération dans l'élaboration de sa politique en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade

Carine MARCHAL



Pour plus amples informations :

Ir. David Samoy - Attaché
Service public de Wallonie (SPW)
Direction générale opérationnelle Agriculture,
Ressources naturelles et Environnement
(DGARNE) - Direction des Eaux de Surface
Avenue du Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes
Tél. : 081/33.63.43; Fax: 081/33.63.11



Ci-dessous, après la présentation des Maisons du Tourisme, voici quelques autres partenaires, maîtres d'oeuvre d'actions "touristiques":

SAS

Association pour la Sauvegarde des Sites Archéologiques de la Semois et environs, asbl.



Création de cette ASBL en 1989.

S.A.S a pour objectif d'assurer la sauvegarde, l'entretien, la mise en lumière et la valorisation touristique des monuments et sites archéologiques du bassin de la Semois, d'Arlon à Bohan, soit une quarantaine de sites qui ont fait l'objet de fouilles. Les monuments vont de la période celtique à la révolution française.



A Dohan: Mise en lumière de la redoute de Parfonru (photo juin 2011).

Siège social : 5550 VRESSE,
rue Albert Raty, 83
Secrétariat : Mauricette
LALLEMENT
Tél : 061/29.28.26
Courriel :
mauricette.lallement@skynet.be

ALISNA

ASSOCIATION créée en 1989 sous forme d'ASBL

Siège social : 6880 BERTRIX,
1, rue des Ardoisières
Secrétariat : Guy JORIS,
tél : 061/4.21.44
Courriel : info@resar.be



ALISNA a pour objectif d'assurer la mise en valeur, la défense, l'illustration et la promotion de l'environnement du ruisseau des Aleines et de son bassin, sur les trois Communes de Bertrix, Bouillon et Paliseul soit, environ, le territoire de l'ancien Duché de Bouillon.



Aménagement au "Maka"
©Maison du Tourisme du Pays de Bouillon

Concrètement, il y eu création en 2000 de la promenade "Au fil de l'eau des Aleines", entre La Cornette et le Maka, avec équipement de la promenade.

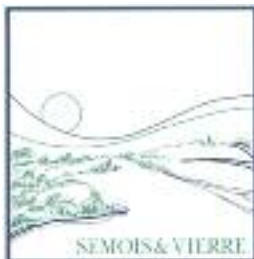
"Alisna" est le nom latin du ruisseau des Aleines, tel qu'il figure dans la charte de 644 par laquelle le roi mérovingien d'Austrasie, Sigebert III, faisait donation à l'évêque de

Trèves, au profit du futur Saint Remacle, de la terre de Congidunum (Cugnon ou Conques) où devait s'établir une abbaye qui sera finalement construite à Stavelot.



SEMOIS ET VIERRE

ASBL créée en 1954 en tant que groupement régional regroupant 20 syndicats d'initiative sur les Communes de Tintigny, Neufchâteau, Chiny, Florenville, Herbeumont, Bertrix, Bouillon et Paliseul.



La création des Maisons du Tourisme en 2000 a fait disparaître les cinq groupements régionaux de la province de Luxembourg, mais le groupement Semois et Vierre s'est maintenu en regroupant les territoires

des deux Maisons de Tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume (Chiny, Florenville, Herbeumont) et du Pays de Bouillon (Bertrix, Bouillon et Paliseul), regroupant 18 syndicats d'initiative dont la Semois ardennaise est le fil conducteur.

Siège social : 6830 BOUILLON, 12, quai des Saulx.

Secrétariat : M. de WIT Tél : 061/46.52.10
Courriel : je.hallet@swing.be

Semois et Vierre a pour objectifs de :

> Assurer la promotion touristique de la Semois ardennaise luxembourgeoise, en collaboration avec l'Ardenne namuroise.

> Coordonner les actions conjointes d'au moins deux syndicats d'initiative. Exemple : restaurer la passerelle des Aleines.

> Assurer l'entretien et la conservation des 17 abris barbecue créés sur les huit syndicats d'initiative du Grand Bouillon en 1980.

> Assurer l'entretien et la conservation des 5 hippogîtes créés en 1990 à Ansart (Tintigny), Florenville, Saint Médard, Bouillon et Frahan.

> Coordonner édition, réédition et modifications de la carte des promenades du Grand Bouillon éditée à la fusion des communes en 1977.

> Coordonner la création de la "Route du Tabac" de la Semois, entre les communes de Bouillon et Vresse (2011).

> Coordonner avec le Contrat de rivière Semois-Chiers la promotion des rochers de la Semois ardennaise (2012).

> Soutien financier périodique de la trésorerie des deux Maisons du Tourisme de la Semois et de Bouillon.

> Création et édition de circuits touristiques sur la haute, la moyenne et la basse Semois, pour les vélos ou les engins motorisés.



Citons également d'autres associations, partenaires du Contrat de rivière qui oeuvrent également pour le développement touristique des Communes de notre sous bassin Semois-Chiers:

la FRW - Fondation rurale de Wallonie
(www.frw.be),

Qualité-Village-Wallonie

(www.qualitevillagewallonie.be/), ou encore

l'ASBL Défense de la Semois

(<http://www.transsemoisienne.be>).



Bilan des Opérations Communes et Rivières Propres

“L’Opération Communes et Rivières Propres”, organisée chaque année au printemps, a été menée grâce aux bénévoles en collaboration avec les Administrations communales. Partenaires de cette action aidant les Communes : les Contrats de Rivière, les Parc Naturels, les Intercommunales de valorisation des déchets, et la Cellule de Développement Durable de la Province du Luxembourg.

Cette action a été proposée aux 55 Communes de la zone couverte par l’AIVE (44 Communes de la Province du Luxembourg et 11 Communes liégeoise).

En 2011, 50 Communes ont organisé l’opération, plus de 8.100 bénévoles ont participé et ont collecté 31 tonnes de déchets.

La mobilisation ne faiblit pas au fil des ans

Cette année, plus de 12.900 citoyens ont retroussé leurs manches pour lutter contre la malpropreté dans 51 Communes. 50 d’entre elles ont opté pour le tri intelligent.

Au total, 36 tonnes de déchets qui salissaient nos bords de routes et rivières ont été ramassés. Grâce au tri intelligent, 11,6 tonnes de déchets (verre, plastique, cannette) seront recyclés.

Le SPW-Route du Luxembourg a planifié, comme l’année précédente, le nettoyage des routes régionales durant la même période, ce qui renforce encore cette opération.

Les écoles se mobilisent aussi ...

Les enfants ont également participé, soit en ramassant les déchets autour de leur école, ou comme l’école de Vance ou l’école Libre Champagnat de Florenville (cf. panneau ci-contre), en réalisant des panneaux de sensibilisation qui ont été placés le long de la voirie.



D’autre part, les 500 classes participantes ont reçu un certificat pour les remercier de leur engagement et de leur participation à l’opération.



Des cendriers dans nos rues

En dehors des déchets habituellement trouvés le long des routes, l’AIVE et la cellule de Développement Durable de la Province souhaitent également lutter contre les petits déchets sauvages que sont les mégots de cigarettes.

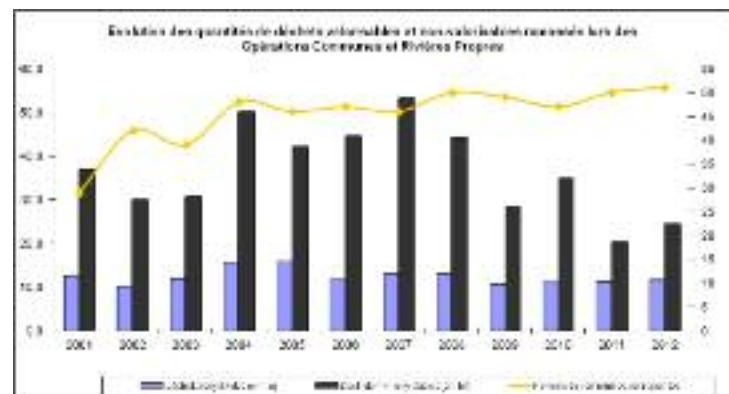


Des cendriers de rue ont ainsi été proposés, à prix attractif, aux Communes.

Huit Administrations communales ont embrayé et équiperont prochainement certains espaces publics de ces cendriers.

Les résultats

Regardons maintenant d’un peu plus près les quantités de déchets collectés cette année sur notre sous-bassin ...



Résultats communiqués par l’AIVE

COMMUNES	Nbre de bénévoles	Sacs rouges en kg	Sacs verts en kg	Sacs bleus en kg	Sacs gris en kg	Encombrants métalliques en kg	Encombrants bois en kg	Encombrants en kg	Nbre de pneus	Total matières recyclables et valorisables en kg	Total des déchets mis en CET en kg	Total des déchets collectés en kg
ARLON	900	288	0	65	060	0	0	560	4	353	1520	1873
AUBANGE	300	Résultat non disponible										
BERTRIX	170	100	78	30	60	0	0	500	10	208	560	768
BOUILLON	30	12	6	7,5	48	0	0	0	0	25,5	48	73,5
CHINY	110	128	0	65	306	64	65	112	2	322	418	740
ETALLE	310	20	42	12,5	66	0	13	64	0	87,5	160	237,5
FLORENVILLE	267	69	36	10	102	12,8	0	0	0	126,8	102	228,8
HABAY	200	Résultat non disponible										
HERBEUMONT	40	24	0	12,5	108	0	0	0	0	36,5	108	144,5
LEGLISE	675	196	42	68,8	102	61,2	104	826	6	452	928	1390
MEIX-DVT-VIRTON	30	12	0	2,5	30	64	0	280	20	78,5	310	388,5
MESSANCY	190	162	90	67,5	0	0	0	560	4	290,5	560	850,5
MUSSON	184	80	120	60	270	128	65	70	0	443	340	783
NEUFCHATEAU	400	72	42	27,5	198	0	0	70	2	141,5	200	409,5
PALISEUL	45	48	12	5	0	0	0	140	0	65	140	205
ROIUVROY	300	Résultat non disponible										
SAINT-LEGER	200	240	8	65	324	0	0	0	0	311	324	635
TINTIGNY	210	104	36	17,5	78	12,8	0	420	2	170,3	498	668,3
VIRTON	300	72	64	42,5	64	0	0	28	0	190,5	92	280,5
Total sous-bassin Semois-Chiers	4.871	1.616	594	528	2.706	332,8	247	3.658	50	3.318,6	6.356	9.674,6
Total zone AIVE	12.919	4.348	1.542	1.378	12.504	3.137	1.216	11.894	195	11.604	24.398	36.002

Résultats communiqués par l'AIVE

MERCI à toutes et à tous et particulièrement aux écoles ou mouvements de jeunesse qui ont sensibilisé les plus jeunes à la propreté et la qualité de notre environnement en participant activement à l'opération.

Rejoignez-nous l'année prochaine pour être encore plus nombreux à faire la chasse aux détritux !

Pascal MICHA – AIVE
et la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Rôle des Contrats de Rivière

Depuis 2001, les Contrats de Rivière, les Parcs Naturels, en association avec les Intercommunales coordonnent et participent à cet événement printannier.

En 2008, la Province du Luxembourg et la Région wallonne ont rejoint cette Opération Communes et Rivières Propres dans le cadre du plan d'actions « Pure province ».

Petit rappel, la Cellule de coordination du Contrat de Rivière :

- aide les Communes qui le souhaitent à organiser cette opération de nettoyage (réunion préparatoire, ...),
- contracte une assurance responsabilité civile, via le SPW, pour tous les bénévoles (à l'exception des élèves des écoles qui sont couverts par l'assurance de leur établissement scolaire). Ce sont plus de 750 bénévoles pour notre sous-bassin qui sont assurés !
- fourni les affiches A3 plastifiées « respectez le travail des bénévoles », bien reconnaissables,
- transmet l'inventaire « déchets » des divers territoires communaux concernés,
- diffuse les articles d'annonce et de bilan de l'opération dans l'Inf'Eau Semois-Chiers,
- participe à l'opération en fonction des disponibilités.





Redynamiser l’“Opération Communes et Rivières Propres” sur la Commune de Vresse-sur-Semois : pari gagné !

Sur la Semois namuroise aussi, l’Opération de nettoyage s’effectue chaque année. Après plus de 10 éditions, il était impératif de redynamiser cette manifestation qui s’essouffait ...

Ainsi, la Commune de Vresse-sur-Semois, les deux Contrats de rivière concernés (Semois-Chiers et Haute-Meuse), ainsi que le BEP (l’Intercommunale) ont uni leurs forces pour organiser une journée de ramassage des déchets le long des voiries et des cours d’eau.

Outre les huit implantations de l’école communale de Vresse, une trentaine de personnes ont participé à ce grand nettoyage de printemps : l’ASBL Revivre à Sugny, le Centre Léon Henrard de Alle-sur-Semois, les agents du DNF(du cantonnement de Bièvre), les pêcheurs de la Fédération de Pêche de la Semois namuroise, la Commune de Vresse et les animateurs des Contrats de rivière.

Au total, 220 kg de déchets ménagers et 120 kg d’encombrants ont ainsi pu être collectés.



“Opérations Communes et Rivières Propres” en images ...



A Neufchâteau, les bénévoles avaient rendez-vous devant l'Hôtel de Ville.



Quelques courageux à Géroville (Commune de Meix-devant-Virton).



Le Centre Fedasil et la Maison des Jeunes de Virton ont ramassé ensemble les déchets le long des voiries.



Quelques courageux également dans le village de Sensenruth (Commune de Bouillon).



Une partie des bénévoles des Communes de Saint-Léger et Etalle s'est retrouvée pour immortaliser cette grande chasse aux détritrus.

Factures d'eau : la douche froide !

Pourquoi l'eau coûte plus cher ?

Entre 2005 et 2010, le prix moyen de l'eau en Wallonie a augmenté de 50%, c'est ce qui ressort de la publication « *Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie – Rapport 2011* » éditée par Aquawal.

Aquawal, l'union professionnelle des opérateurs de l'eau en Wallonie, identifie cinq éléments qui font se dilater les factures d'eau depuis quelques années.

La baisse continue des consommations, une dispersion toujours plus grande de l'habitat, des investissements massifs pour l'assainissement des eaux usées et pour le renouvellement du réseau d'eau potable, ainsi qu'une difficulté accrue des ménages à acquitter leur facture d'eau sont les principaux éléments à la base de cette augmentation.

1. Consommation en baisse

Quand les factures sont plus chères, on a tendance à consommer moins (8% de moins de 2005 à 2010). Or les coûts sont surtout liés aux infrastructures et à d'autres charges fixes. Le prix de l'eau au m³ augmente donc quand la consommation diminue.



2. Dispersion de l'habitat

Même si on tente de freiner la dispersion de l'habitat et des activités, elle est néanmoins en augmentation. Ce qui implique aussi une dispersion des réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées. Le coût de transport et de service en est impacté. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre au secteur de l'eau, mais touche l'ensemble des services publics de réseau.

3. Investissement « eaux usées »

Les investissements importants en matière d'eaux usées constituent le troisième facteur. Plus de deux milliards d'euros ont été engagés entre 2000 et 2010 pour respecter les normes européennes en la matière. Par ce fait, la Wallonie dispose aujourd'hui de 373 stations d'épuration qui traitent 75% de la pollution rejetée dans les égouts.

4. Investissements « eau potable »

Pour limiter les pertes sur le réseau d'eau potable et l'usure des canalisations, les opérateurs se sont fixé un objectif de renouvellement annuel de 1%. Sans oublier le remplacement des raccordements en plomb, qui doit être achevé d'ici fin 2013. En 2010, ces investissements ont pesés 106 millions €. Ce montant est appelé à croître dans les années à venir.



5. Factures non payées

Le nombre de ménages en difficulté de paiement de leur facture d'eau est en augmentation importante depuis 2005. 76.000 ménages en difficulté de paiement en 2006, près de 120.000 ménages en 2010, sur environ 1,5 million de compteurs actifs en Wallonie.

On parle ici de factures non réglées après deux rappels.

Cela est lié à la fois à l'augmentation du prix de l'eau et à la crise économique que nous subissons depuis 2009.



Ce phénomène, bien que réduit en partie grâce à la mise en place d'un Fonds social de l'Eau, participe également à l'augmentation des coûts, et par conséquent, du prix de l'eau.

Ce Fonds social de l'Eau est alimenté via un prélèvement de 0,0125 €/m³ sur chaque facture.

A consommation égale les usagers wallons ne reçoivent pas les mêmes factures.

Comment expliquer les disparités entre les différents opérateurs ?

« La législation nous impose le coût-vérité. Les distributeurs n'ont pas le choix de sa structure tarifaire. Tout tient au contexte : la consommation, la dispersion de l'habitat, les investissements, ... Les prix se sont quand même rapprochés depuis 2005, mais il reste encore des marges importantes », admet-on chez Aquawal. « Par contre, les trois principaux opérateurs sont dans une fourchette de 40 centimes de variations. La SWDE couvre les deux tiers du territoire et y applique donc un seul prix. »

Sources : www.aquawal.be
et Avenir du Luxembourg du 13/04/2012

Sociétés de distribution d'eau en Wallonie (janvier 2012)



Les étudiants de la section "Instituteurs primaires" de la HERS se jettent à l'eau !!!

C'est dans le cadre de leurs ateliers de formation professionnelle que les étudiants de 1^{ère} année « instituteurs/trices primaires » se sont rendus, ce 15 mai, à l'école communale de Marbehan. Accompagnés de leurs formatrices, ils ont fait découvrir aux enfants de la classe de Monsieur Luc Molitor la valeur - souvent méconnue - de l'eau, un bien précieux dont nous avons la chance de profiter quotidiennement...

Lors de cette matinée, les enfants ont pu participer à divers ateliers et réaliser des expériences variées afin de prendre conscience du « coût vérité » de l'eau. De l'infiltration vers la nappe phréatique à l'acheminement vers nos maisons, de la station d'épuration au retour vers la rivière, c'est le cycle complet qui a été exploré et découvert. Grâce à ces séquences expérimentales, chaque écolier a eu l'occasion de se mettre dans la peau d'un petit scientifique, prenant aussi conscience des gestes simples qui pourraient réduire la facture souvent « salée » payée par leurs parents !

Mais aussi, grâce aux tests colorimétriques (tigettes de pH, dureté, nitrates, phosphates et ammonium), ils ont découvert par eux-mêmes la nécessité d'une épuration chimique de l'eau. En effet, les apparences

sont souvent bien trompeuses : eau du robinet, eau minérale, eau de source ou de rivière, eau de la pâture proche, toutes ne sont pas bonnes à boire !

Enfin, les têtes blondes ont été initiées à la signification des logos figurant sur certains flacons qui ressemblent à des bouteilles d'eau : ils ont compris ainsi qu'il ne fallait pas boire tout ce qui était transparent sans en vérifier le contenu !



Une journée enrichissante donc que les étudiants ont pu vivre grâce à la collaboration offerte par le « Contrat de Rivière Semois-Chiers » et grâce au « Guide du Brevet Benjamin en environnement » qui en a fait l'écho.

Ils l'ont compris et fait comprendre : se soucier de la qualité de l'eau, c'est aussi l'affaire des enfants !

Agnès CHALON
Enseignante à la Haute Ecole
Robert Schuman de Virton



Le Pavillon Bleu flotte à nouveau à Conchibois !



Voici une bonne nouvelle pour la Commune de Saint-Léger. Son lac de Conchibois pourra hisser, pour la seconde année consécutive, le Pavillon Bleu durant la saison 2012.

Un autre site wallon a également obtenu ce label international : le lac de la Plate Taille, le plus grand des Lacs de l'Eau d'Heure, qui succède au Lac de Falemprise, premier site wallon détenteur du titre en 2009.



Prestigieux écolabel international, le Pavillon Bleu récompense et valorise les gestionnaires des sites de baignade et des ports de plaisance pour leurs efforts déterminants en matière d'environnement. Développé depuis 1987 sous le parrainage de la Commission européenne, avec le concours de la Commission des Nations Unies pour l'Environnement et de l'Organisation mondiale du Tourisme, il s'est imposé au fil des ans comme **une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.**

Aujourd'hui présent dans 46 pays à travers le monde, le Pavillon Bleu flotte également en Wallonie où la Fédération Inter-Environnement Wallonie en est devenu l'opérateur officiel en 2008.

Accordé pour un an au terme d'une procédure strictement réglementée, le label garantit le respect de **critères portant à la fois sur la qualité de l'eau, l'information et l'éducation à l'environnement, la sécurité, les services et les facilités offertes.**

Il récompense ainsi les efforts réalisés par les gestionnaires des sites de baignade et ports de plaisance intérieurs en matière de protection de l'environnement et de tourisme durable. Son obtention doit répondre à une série de critères strictement observés pendant quatre années consécutives, qui garantissent un niveau de qualité et de sécurité particulièrement élevé.

Il ne suffit pas d'avoir une eau de baignade répondant aux normes d'excellence de la

directive européenne en la matière. Une gestion totale et continue de l'ensemble de la zone est nécessaire.

Des analyses de l'eau doivent être effectuées au moins cinq fois par saison, et leurs résultats affichés. La plage et ses abords sont soumis à plusieurs impératifs : la propreté bien sûr, mais aussi une gestion raisonnée des déchets et la présence de poubelles, un équipement sanitaire en adéquation avec sa fréquentation, l'interdiction d'animaux sur la plage, l'accès aux personnes à mobilité réduite, la réglementation de la circulation ou la promotion de la mobilité douce.

Sécurité et services participent également à l'obtention du prestigieux label : la présence d'un maître-nageur est évidemment indispensable, mais du matériel de secours, l'affichage d'un plan du site avec les zones d'activités et les numéros d'urgence sont autant de critères supplémentaires à remplir.

Enfin, l'attribution du Pavillon Bleu a aussi valeur éducative. Ses critères s'affichent sur des panneaux informatifs : un code de bonne conduite environnemental est communiqué et cinq actions annuelles de sensibilisation à l'environnement doivent être entreprises.

Moyennant cette longue démarche, les sites candidats bénéficient d'une reconnaissance internationale, mais aussi des inévitables retombées économiques qu'engendre une image de marque forte.

Selon Pauline de Wouters en charge de la labellisation chez Inter-Environnement Wallonie, trois sites avaient remis un dossier de candidature. **Les jurys qui ont décidé d'attribuer le label ont souligné pour le Lac de Conchibois la qualité des actions de sensibilisation à l'environnement menées sur le site ainsi que l'accent mis sur la mobilité douce.**

Contact :

Pauline DE WOUTERS, coordinatrice du pavillon Bleu pour IEW
Rue Nanon, 98 à 5000 NAMUR
Tél. : 081/39.07.86 - Fax : 081/39.07.51
Site internet : <http://www.iewonline.be>
Courriel : iew@iewonline.be

Sources : Communiqué de presse Inter-Environnement Wallonie et Avenir du Luxembourg du 13/06/2012

Amélioration de la qualité des eaux de baignade du lac de Neufchâteau

Réunion du 15 mai

L'amélioration de la zone de baignade du lac de Neufchâteau est une des actions inscrites au protocole d'accords 2011-2013 du Contrat de Rivière.

A ce titre, une première réunion a été organisée, à l'initiative du Contrat de Rivière Semois-Chiers et de l'Administration communale de Neufchâteau, le 15 mai dernier au Moulin Klepper. Cette réunion permis de rassembler les différents partenaires concernés (Contrat de Rivière, Administration communale, ULg (campus d'Arlon), Province du Luxembourg-DST, AIVE, SPW-DGO3-Direction des Eaux de Surface, DNF, Développement rural) et de dégager des pistes de travail concrètes et nécessaires à l'amélioration du profil de baignade de la zone.



En effet, les vecteurs identifiés comme influençant le site sont multiples (égouttage, agriculture, bassins d'orage ...) et complexes à solutionner. Un programme de travail a donc été défini, avec chaque partenaire, afin que le lac retrouve, toute l'année, une eau de baignade de qualité !

A terme, le même travail sera proposé pour deux autres zones de baignade, la Semois à Bouillon (pont de la Poulie) et la Semois à Chiny. Sur base des analyses effectuées, ces deux zones sont presque de qualité suffisante. Avec un peu d'efforts, chaque partenaire, dans son domaine de compétence, contribuera à les rendre de qualité suffisante, de manière durable.

Enquête publique sur les projets de plans de gestion par district hydrographique

En application des dispositions de l'article D.28 du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, la Wallonie soumet actuellement à enquête publique les projets de plans de gestion par district hydrographique, les projets de programmes de mesures ainsi que les études d'incidences environnementales desdits projets.

Conformément au Code de l'Eau et au Code de l'Environnement, chaque Commune wallonne organise, **du 11 juin 2012 au 18 janvier 2013**, une enquête publique sur ces projets de plans de gestion.

L'ensemble des documents sont également consultables au siège du Contrat de Rivière ou sur le site internet <http://eau.wallonie.be>.

Chaque citoyen(ne) est ainsi appelé(e) à faire part de ses observations, soit à l'Administration communale, ou au Contrat de Rivière, ou encore par mail, à l'adresse suivante : eau@spw.wallonie.be.

N'hésitez pas à donner votre avis !



Journée de l'Environnement au camp militaire de Lagland

Le Contrat de Rivière a participé, en date du **17 mai**, à la journée portes ouvertes du camp militaire de Lagland. L'objectif était double : faire connaître le Contrat de Rivière et présenter le fonctionnement de la saulaie construite par les militaires, sous l'autorité du Commandant Vincent Wilemme, membre de notre Comité de Rivière.

Mission pleinement accomplie sous un soleil radieux, au milieu des tritons, grenouilles, larves d'insectes et autres véhicules militaires.

Camps de jeunes dans le sous-bassin Semois-Chiers

Ce code de bonnes pratiques environnementales a été réactualisé l'année dernière par la cellule de coordination du Contrat de Rivière grâce au subside octroyé par la Province de Namur.

Ce document reprenant diverses recommandations pour les camps de jeunes a été distribué auprès des 21 Communes et des Cantonnements DNF du sous-bassin.



Cette année, l'AIVE en a également reçu en vue les remettre, via un kit, aux différents camps de jeunes.

Cette brochure est disponible au Contrat de Rivière et est téléchargeable sur le site internet.

Fête de la Pêche à Habay

Le **27 mai** dernier, la cellule de coordination du Contrat de Rivière a participé à la Fête de la Pêche organisée par la Maison de la Pêche du Luxembourg à Habay.

L'occasion pour nous d'expliquer les missions du Contrat de Rivière, les dangers des principales plantes invasives, mais également de sensibiliser ce public dominical à la vie cachée des cours d'eau et des mares. Ils ont pu observer des larves d'insectes, des petits vers, sangues et autres macro-invertébrés vivant « cachés » dans nos cours d'eau. Un triton et des têtards étaient également de la partie et ont été scrutés tout au long de la journée.

Campagne d'arrachage de Balsamines de l'Himalaya sur la Semois navigable. Appel à participation !

Le Contrat de Rivière Semois-Chiers organise cet été, en collaboration avec le SPW-Direction des Voies Navigables, quatre chantiers d'arrachage des Balsamines de l'Himalaya sur la Semois, entre Herbeumont et Vresse-sur-Semois.

Si vous désirez nous aider à sauvegarder notre belle Semois et profiter d'une journée en pleine nature, nous vous proposons d'y participer.

MARDI 3 JUILLET

Tronçon : Moulin des Nawes - Pont de Linglé (Commune d'Herbeumont).

Rendez-vous à 9h devant l'église d'Herbeumont.

Fin du chantier prévue vers 16h.

Contact : Yanick Collignon - ycollignon@semois-chiers.be

JEUDI 12 JUILLET

Tronçon : L'île Saint-Remacle (Commune de Bertrix)

Rendez-vous à 9h devant le moulin de Cugnon.

Fin du chantier prévue à 16h.

Contact : Yanick Collignon - ycollignon@semois-chiers.be

MARDI 17 JUILLET

Tronçon : Barrage à aiguilles-Pont de Cordemois - Moulin de l'Épine (Commune de Bouillon).

Rendez-vous à 9h au barrage à Aiguilles.

Fin du chantier prévue à 16h.

Contact : Yanick Collignon - ycollignon@semois-chiers.be

MARDI 24 JUILLET

Tronçon : Les îles de Mouzaive (Vresse-sur-Semois)

Rendez-vous à 9h à l'église de Mouzaive.

Fin du chantier prévue à 16h.

Contact: Mélanie Tassin - mtassin@semois-chiers.be

Pour la bonne organisation des chantiers, nous vous demandons de vous inscrire soit en nous appelant au 063/38.89.44, soit par mail.

*A emporter: bottes, gants, vêtements de circonstance.
N'oubliez-pas non plus votre pique-nique !*

BIG JUMP 2012

Jetons-nous à l'eau pour des rivières plus vivantes !



Dimanche 8 juillet

**Au lac de Conchibois
à SAINT-LEGER**

- Saut à 11h,
- Concours du saut le plus original (sous réserve),
- Initiation à la plongée,
- Marche sur l'eau (Waterballs),
- Barbecue,
- Concert,
- Découverte de la vie cachée de nos rivières, ... (Contrat de Rivière Semois-Chiers),
- Animation DJ, ...

Organisateur : Commune de Saint-Léger
Resp. : Monique JACOB, Échevine de
l'Environnement
www.saint-leger.be



L'opération Big Jump repose sur un concept simple : les citoyens se jettent à l'eau (au sens propre !) pour revendiquer de façon festive et ludique l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et des eaux de surface en général.

TransSemoisienne 2012, c'est parti...

Cette année, la onzième TransSemoisienne sort de Belgique pour prendre son départ. Nous quittons le bassin de la Semois pour celui de la Chiers.

Défense de la Semois

Association Sans But Lucratif



Le **jeudi 16 août** à 9.30 : départ d'un lieu historique, la Citadelle de Montmédy. Nous bivouaquerons le soir au pied de l'ouvrage de la Ferté, avec visite guidée de ce dernier.

Le **vendredi 17 août**, nous quitterons le plateau champenois pour pénétrer dans la forêt ardennaise, en faisant un petit crochet par la Gaume : arrivée au chalet du Ropieur aux Epioux.

Samedi 18 et dimanche 19 août, nous rayonnerons au départ des Epioux, en reprenant les itinéraires historiques de la TransSemoisienne et des chemins des pèlerins. De nombreux passages à gué seront, si les conditions météorologiques le permettent, réalisés.

Nous essayons par le biais des bivouacs répétitifs au même endroit de limiter encore notre impact énergétique. Dans la même idée, le retour vers le bivouac de la Ferté sera réalisé par autocar en lieu et place de navettes. D'autres nouveautés écologiques seront mises à la disposition des 140 participants que nous attendons.

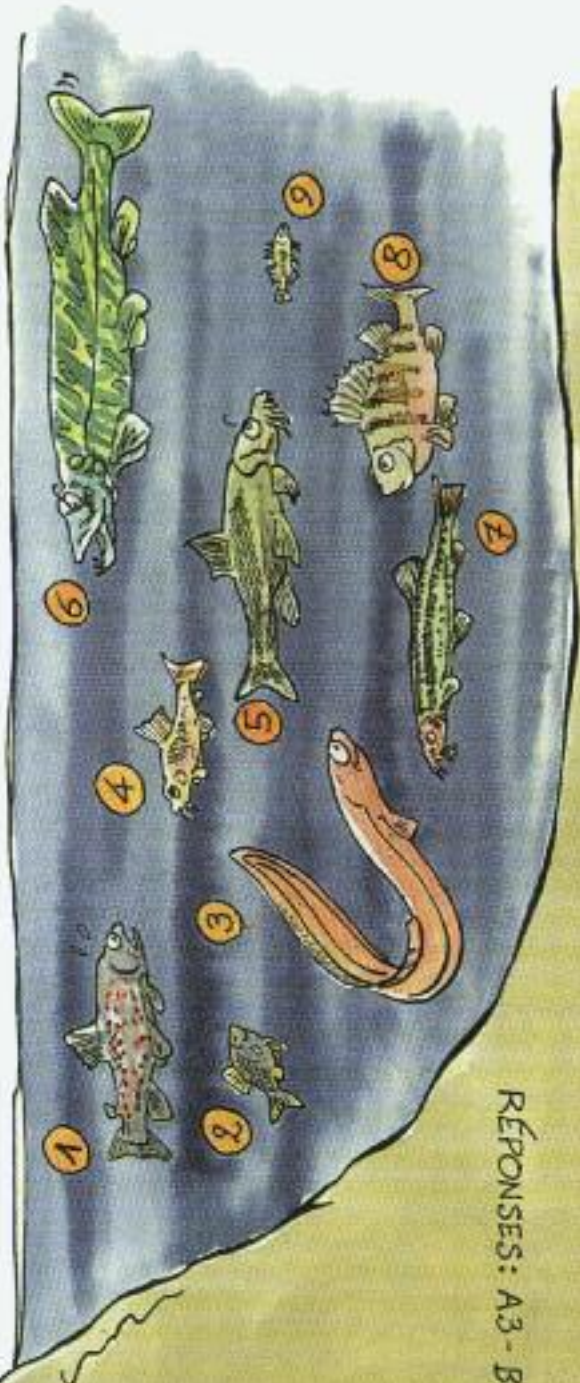
Faites un petit tour par
<http://www.transsemoisienne.be>.

A bientôt chers amis.

Pour le groupe de la TransSemoisienne,
Pascal LEGRAND.



- A ANGUILE
- B BARBEAU
- C BOUVIÈRE
- D LOCHE
- E BROCHET
- F GOUJON
- G PERCHE
- H TRUITE
- I EPINOCHÉ



RÉPONSES: A-3 - B-5 - C-2 - D-7 - E-6 - F-4 - G-8 - H-1 - I-9